



CAP Cuisine

une formation certifiante
et qualifiante !

Eligible CPF



Objectifs de la formation et compétences visées

Le titulaire du CAP Cuisine prépare et réalise les plats, de l'entrée au dessert, selon un plan de production culinaire, les règles d'hygiène et de sécurité et la charte qualité de l'établissement. Il dresse les préparations culinaires, participe à la distribution et assure les opérations de fin de service (nettoyage, rangement du matériel et des locaux).

CAP Cuisine

Contenu de la formation

Enseignement professionnel

- Approvisionnement et organisation de la production culinaire
- Production et distribution culinaire
- Technologies culinaires
- Sciences appliquées et connaissance de l'entreprise

Enseignement général

- Français
- Mathématiques - Sciences
- Histoire - Géographie
- Anglais
- Prévention - Sécurité - Environnement (PSE)

Agence de Saint-Malo-Dinan

1 rue Pierre de Coubertin
02 99 21 12 22
patricia.monnier@ac-rennes.fr



Contacts

Conseillère en formation continue
Laurence COLLINET
Assistante de formation
Patricia MONNIER



Pré requis

Avoir un niveau 3ème.



Lieu de formation

Lycée Hôtelier
33 rue des écoles - 35800 DINARD
Formation également disponible sur le site de Rennes.



Publics

Tout public
Détail : jeunes (- de 26 ans) et adultes
demandeurs d'emploi, salariés en
reconversion...



Tarif

Nous consulter.
Code CPF salarié : 141085
Code CPF demandeur d'emploi : 141085



Validation

CAP Cuisine.
Possibilité de faire valider ses
acquis VAE (Validation des Acquis
Professionnels).



Date

Du 1 octobre 2018 au 31 mai 2019
Réunions d'information collective :

- les 14 et 21 juin 2018 à 9h00
Lycée Maupertuis
1 rue Pierre de Coubertin
35400 Saint-Malo



Informations spécifiques

Durée en centre : 700 h.
Durée en entreprise : 350 h.
Possibilité d'une pré-qualification de 70 h
pour les personnes n'ayant pas le niveau V.



Méthodes et moyens pédagogiques

Parcours individualisé selon le niveau de
formation initiale.
Alternance de cours théoriques et
d'applications en atelier.
Contrat de professionnalisation ou
période de professionnalisation.



Formation éligible
au CPF salarié



Formation éligible
au CPF demandeur
d'emploi



Congé individuel
de formation



Financement
"Région" possible



En contrat de
professionnalisation